

## Education Physique et Sportive

### Sections sportives scolaires

#### 1. Guide de positionnement diagnostic :

Le guide de positionnement diagnostic proposé en page 3 doit permettre aux équipes de piloter les dispositifs particuliers dans le respect de la réglementation et selon la politique académique. Il accompagne le référent du dispositif dans le cadre de son suivi et de son évolution.

#### 2. Calendrier :

- **Envoi du bilan de fonctionnement annuel 2019-2020 : Avant juin 2020.**
- **Demande d'ouverture collège et lycée pour la RS 2021 aux services de la DSDEN concernés : Avant la mi-octobre 2020.**
- **Commission académique SSS (validation des ouvertures et fermetures) : décembre 2020.**
- **Envoi du bilan de fonctionnement annuel 2020-2021 aux services de la DSDEN de rattachement : Fin juin 2021.**

#### 3. Textes de références :

La circulaire du 10 avril 2020 abroge la circulaire n° 2011-099 du 29 septembre 2011.

Elle vise à clarifier la politique nationale en matière de sections sportives scolaires, à en préciser les objectifs et les règles de fonctionnement dans le respect d'un cahier des charges national (en annexe). Elle modifie en particulier le suivi médical des élèves.

En effet, les dispositions du Code du sport relatives au certificat médical ont été modifiées par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, ainsi que par le décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

Ainsi les élèves, aptes a priori à la pratique physique et sportive dans le cadre de l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive, n'ont plus à présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive pour la prise d'une licence auprès d'une fédération sportive scolaire (UNSS et Ugsel) sauf pour la pratique des disciplines sportives à contraintes particulières.

Les disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 sont :

- Les disciplines sportives qui s'exercent dans un environnement spécifique :
  - L'alpinisme ;
  - La plongée subaquatique ;
  - La spéléologie ;
- Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ;
- Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ;
- Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ;
- Les disciplines sportives aéronautiques pratiquées en compétition à l'exception de l'aéromodélisme ;
- Le parachutisme ;
- Le rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII.

Sauf pour ces activités, les élèves inscrits dans une section sportive scolaire n'ont plus à présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive pour suivre cet enseignement.

La circulaire répond également à une forte attente du terrain pour viser l'accession au haut niveau avec la création de sections d'excellence sportive, et précise les conditions de mise en place des dispositions répondant aux besoins des élèves

qui aspirent à accéder au haut niveau sportif. Ce nouveau dispositif relève de la compétence des rectrices et recteurs de région académique.

**Important :**

**Les Sections Sportives Scolaires dont l'ouverture a été actée à la RS 2017 doivent impérativement, pour la RS 2021, déposer un nouveau dossier de demande d'ouverture. Ces dernières arrivent, au cours de l'année, à terme du contrat de 4 années.**

**Normalement, les dossiers de demande d'ouverture, de renouvellement, de fermeture) seront cette année à constituer en ligne.**

***« En période de COVID respectons les gestes barrières comme en EPS ».***

## Le suivi des Sections Sportives Scolaires — Année 2019-2020

### Guide de positionnement diagnostic — À renseigner en équipe.

Facteurs		Indicateurs et critères pour votre diagnostic	Positionnement		
<b>Administration</b>	<b>Calendrier</b>	Affichage du calendrier des opérations (dates de retour des dossiers établissements, reconduction, bilan...)	1	2	3
	<b>CA</b>	Vote au CA des projets et bilans. Validation de la convention de partenariat. Lien avec les collectivités territoriales. Règlement interne au dispositif. Respect des préconisations.	1	2	3
	<b>Organisation</b>	Le dispositif est-il partagé ? (Équipe EPS, équipe éducative). Pérennité. Documents de suivi du dispositif (bilan moral, bilan financier, développement). Référent du dispositif. Nature des différentes actions des intervenants de l'établissement et extérieurs (partenaire conventionné et autres). Modalités de recrutement (organisation, pièces à fournir). Contraintes de fonctionnement (organisation EDT, utilisation et optimisation des équipements sportifs, coûts). Réunion d'information à l'attention des parents. Équilibre des pratiques sportives dans la semaine (lien avec les horaires obligatoires d'EPS). Nombre d'heures (3 h/élèves). Nombre de séquences d'entraînement. Convention avec d'autres SSS, partage d'expériences.	1	2	3
	<b>Moyens</b>	Moyens EPLE, dotations. Budget prévisionnel Subventions, mécénats, partenariats privés. Coûts des installations, des équipements, du matériel, des déplacements...	1	2	3
<b>Activités</b>	<b>Enseignements</b>	Projet d'enseignement, définition des objectifs, définition des compétences et acquisitions visées. Liens avec le projet d'établissement, projet EPS, projet de l'association sportive. Lien avec le label « Génération 2024 ». Projets interdisciplinaires et d'ouverture culturelle. Parcours citoyen, parcours santé.	1	2	3
	<b>Sport scolaire</b>	Participation aux rencontres du sport scolaire (Journée du sport scolaire, activité support, cross, autres...). Définition des objectifs. Résultats.	1	2	3
	<b>Partenariats</b>	Participation à des activités ou rencontres avec le monde fédéral. Semaine et Journée olympiques. Sorties scolaires.	1	2	3
<b>Suivi</b>	<b>Sportif</b>	Document du suivi individuel et collectif des performances. Harmonisation des calendriers de compétitions. Suivi et équilibres des effectifs (filles/garçons, par classes), évolution. Suivi des licenciés et jeunes officiels (arbitres, organisateurs, reporters...) scolaires et fédéraux. Taux de pratique en club, niveau fédéral.	1	2	3
	<b>Scolaire</b>	Suivi des résultats, communication aux familles. Taux de redoublement. Orientation. En lycée, lien avec des formations diplômantes Organisation d'un soutien scolaire.	1	2	3
	<b>Médical</b>	Document de suivi individuel. Type de partenaires.	1	2	3
<b>Communication</b>	<b>Promotion</b>	Variété des informations et communications, valorisation. Recherches de partenariats et mécénats (dossier). Site dédié, presse, reportages, réseaux sociaux.	1	2	3

**Positionnement :**   
 ❶ = non mobilisé   
 ❷ = mobilisé partiellement   
 ❸ = mobilisé en permanence